



Spécial 1er degré

Sommaire

- Édito p. 1
- Salaires p. 2
- Menaces sur les RPI p. 3
- EVS p. 4

Illustrations :

Marc LE ROY, Thibault ROY

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Luc BRIATTE,

Fabienne CHABERT,

François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Ana MACEDO, Jérôme SINOT



ÉDITO

Dans la préface de *Refaire société**, Pierre Rosenvallon** écrit : « Il faut aller au-delà de l'indignation et ne pas céder à la facilité de penser qu'elle véhicule trop souvent. » Comment, alors, aller au delà ?

En cette année d'élections, la question du combat demeure plus que jamais d'actualité. Dans un monde où rentiers et spéculateurs triomphent, dans une France où le « président des riches » vibronne, envoie ses nervis labourer les tourbières nauséabondes de l'extrême droite, où les inégalités (sociales, territoriales, scolaires) augmentent, où les laissés-e-s pour compte et les précaires morflent toujours plus, **ne lâchons rien !**

« Prenez des risques ! Soyez mobiles! Soyez performants ! » scande le discours néolibéral dominant en demandant « le plus à ceux qui ont le moins de moyens » (R.Castel).

Alors ? Répondons NON ! Haut et fort ! Conjuguons réflexions et actions ! Le plus collectivement possible ! Il y en a marre de cette politique de destruction des acquis sociaux, de casse des emplois, de désindustrialisation, de démantèlement des services publics. Marre de la marchandisation de l'École. Marre du mépris, de la morgue de ceux qui nous gouvernent. Marre du fatalisme ambiant.

**Continuons de résister dans nos établissements,
dans la rue...**

La question du politique est plus que jamais d'actualité, même si les mobilisations des derniers mois furent insuffisamment puissantes à cristalliser toutes les colères citoyennes.

À l'heure où les CTA et les CSD vont se tenir, annonçant leur lot de suppressions de postes, l'urgence est à la mobilisation – dont le **31 janvier** est une étape – pour qu'enfin une autre politique soit menée en faveur du service public d'Éducation.

**La CGT Éduc'action vous souhaite une belle,
combative et solidaire année 2012 !
Ne lâchons rien !!!**

Marc Le Roy & Yvon Guesnier

*collection Seuil-La République des Idées 2011

** professeur au Collège de France

SALAIRES

Tout n'augmente pas, la preuve vos salaires ont baissé !

Ce 1^{er} janvier 2012 a vu pour la 2^{ème} année consécutive les salaires baisser. Conséquence directe de la « réforme » des retraites. La perte à échelon équivalent va de 7 à 9 € par mois, c'est-à-dire grosso modo, une journée de salaire par an... À rajouter au fait que la valeur du point indiciaire aura baissé entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2011 de 9,05% !!! Les quelques *mesurettes* sur le début de carrière n'y changent pas grand-chose, et ce d'autant plus qu'elles sont prises sur la masse salariale globale et ne touchent qu'une très faible minorité de collègues...

Nous publions ci-dessous les salaires au 1^{er} février 2012. La grille tient compte des mesures pour les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} échelons...

Les salaires dans le 1^{er} degré au 1^{er} février 2012

Instituteur-trices	Durée passage			Echelon	Indice	Salaire net		
	Choix	Mi-Choix	Ancienneté			Zone 1	Zone 2	Zone 3
	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois	7	399	1580	1548	1532
Du 7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	8	420	1663	1630	1613
Du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	9	441	1746	1711	1694
Du 9 ^e au 10 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	10	469	1857	1820	1801
Du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	11	515	2039	1998	1978
Profes d'Ecole	Grand Choix	Choix	Ancienneté	Echelon	Indice	Zone 1	Zone 2	Zone 3
			9 mois	3	432	1711	1676	1659
Du 3 ^e au 4 ^e			1 an	4	445	1762	1727	1709
Du 4 ^e au 5 ^e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	5	458	1814	1777	1759
Du 5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	6	467	1849	1812	1793
Du 6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	7	495	1960	1921	1901
Du 7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	8	531	2103	2060	2039
Du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	9	567	2252	2207	2184
Du 9 ^e au 10 ^e	3 ans	4 ans	5 ans	10	612	2424	2375	2350
Du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	11	658	2606	2553	2527
Profes d'Ecole H.CI			Passage auto.	Echelon	Indice	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Du 3 ^e au 4 ^e			2 ans 6 mois	4	642	2542	2491	2465
Du 4 ^e au 5 ^e			2 ans 6 mois	5	695	2752	2697	2669
Du 5 ^e au 6 ^e			3 ans	6	741	2934	2875	2846
Du 6 ^e au 7 ^e			3 ans	7	783	3101	3038	3007

Nous revendiquons le **retour à un système d'indexation de la valeur du point sur l'inflation**. Nous nous opposons à toute forme d'individualisation de la rémunération, que ce soit sous la forme d'heures supplémentaires, de primes individuelles au mérite, de primes collectives de performances. La CGT Educ'action revendique **une revalorisation complète de la grille indiciaire** des personnels enseignants et d'éducation, des personnels d'inspection et de direction de l'Éducation Nationale.

Les profs sont-ils payés sur 10 mois et le tout réparti sur 12 mois ?

La réponse est non !

Voilà une idée reçue répandue depuis de très nombreuses années parmi les profs de l'Éducation Nationale.

Sous prétexte que les enseignants auraient des vacances plus longues que les autres fonctionnaires, on lit ça et là, de façon récurrente, que le calcul de leur rémunération annuelle aurait été fait sur une base de 10 mois avec une rémunération mensuelle répartie sur 12 mois.

Or, le [décret n°48-1108](#) du 10 juillet 1948, portant sur le classement hiérarchique des grades et emplois des personnels de l'Etat relevant du régime général des retraites, fixe le montant de la rémunération des fonctionnaires de l'État et ne fait évidemment pas ce prétendu calcul. Les professeurs d'école (ainsi que les professeurs certifiés, professeurs de lycée

professionnel...) font partie de la catégorie A de la fonction publique de l'État, tandis que les professeurs agrégés font partie de la catégorie A+. Ils ont la même grille de rémunération, exprimée en points d'indice, que les autres corps de ces catégories, c'est-à-dire que leur traitement correspond à la multiplication d'un nombre de points d'indice par la valeur de ce point.

Cette valeur est la même dans toute la fonction publique quels que soient le corps et le grade. La rémunération brute annuelle ainsi calculée est ensuite divisée par 12 afin de donner le salaire brut mensuel du fonctionnaire et ce, pour tous les autres fonctionnaires.

La différence de rémunération par rapport à d'autres catégories d'agents de même s'explique en grande partie par le fait que les enseignants touchent moins de primes et indemnités.



Menaces sur les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux ?

L'Inspection Académique de Gironde imposait en octobre à chacune des écoles des RPI d'organiser les élections des représentants des parents d'élèves. Cela conduisait à l'existence d'autant de conseils d'écoles que d'écoles au sein des RPI alors que jusque là un seul suffisait.

Incompréhension des enseignants qui ne trouvaient pas quelle logique venait remettre en cause la qualité d'un travail en équipe avec un souci de continuité au sein de leur RPI. Incompréhension des municipalités qui s'étaient prononcées au printemps dernier contre la disparition des syndicats intercommunaux.

C'était sans compter sur la pirouette de l'IA qui proposait alors aux écoles qui souhaitent continuer à travailler ensemble, de désigner un des directeurs comme président du conseil d'école du RPI ainsi regroupé.

Parmi les 80 RPI de Gironde, 4 ont refusé le regroupement. La présidence des autres a

été entérinée lors de la CAPD du 1^{er} décembre 2011 et imposée à deux directeurs qui avaient refusé de se désigner volontaires, en fonction de leur AGS.

À l'heure actuelle, les présidents fraîchement nommés n'ont reçu aucune information quant à leur nouvelle mission.

Pourquoi une telle mesure ?

L'administration se retranche derrière une demande au CSE de la part de la FCPE qui voudrait voir s'homogénéiser les RPI au niveau national.

Pour l'IA de Gironde, il ne s'agirait là que d'une simple formalité administrative...

Mais qu'en sera-t-il demain lorsque le ministère voudra imposer son école du socle, de la maternelle au collège, avec son Conseil d'Administration, avec son super directeur... ?!

Virginie DOLE (CGT Educ'action 33)

EVS

Le combat, ça marche... Ils ont gagné aux Prud'hommes !

Les 24 EVS de Côte d'or , accompagnés et soutenus par la CGT Éduc'Action 21 et le Snuipp-FSU ont vu leur droits reconnus par le conseil des Prud'hommes de Dijon le jeudi 12 janvier 2012.

Ils avaient déposé un recours contre leur employeur (le lycée gestionnaire de Brochon) pour manquement à l'obligation de formation et ont comparu en audience le 15 septembre 2011.

Les organisations syndicales, tant au niveau local que national, ont à maintes reprises demandé la mise en place de réelles formations qualifiantes qui permettent à ces salariés de l'Éducation Nationale en contrat aidés (droit privé) de se réinsérer dans l'emploi. L'administration est toujours restée sourde aux revendications, laissant penser que les EVS ne sont pas des salariés comme les autres...

Ces EVS ont fait valoir leurs droits inscrits dans le Code du Travail.

Ils ont obtenu une requalification de leur contrat en CDI qui ouvre droit à des indemnités pour licenciement abusif et devraient toucher plusieurs milliers d'euros chacun (jusqu'à 12000 €) selon les cas.

Sur la question de la réintégration dans leur poste, les Prud'hommes se sont déclarés incompetents.

Cette action collective a permis aux salariés d'exprimer à la fois leur refus d'être traités comme des variables d'ajustement aux chiffres du chômage et leur désir de sortir de la précarité.

Cette victoire en première instance s'ajoute à de nombreuses autres en France et Outre-Mer et ne s'arrêtera pas là ! La CGT Éduc'action continuera à accompagner les personnels dans leur démarches aux Prud'hommes pour faire respecter leurs droits.

Ces démarches ne sont pas une fin en soi et nous continuerons à développer les luttes pour obtenir la fin de cette précarité insupportable.

Dans l'immédiat, la CGT Éduc'action revendique :

- le réemploi des EVS en CDI,
- un meilleur accès aux formations et un encadrement strict des contrats sans modulation du temps de travail (c'est à dire sans annualisation),
- des contrats de 35 h afin que les collègues puissent vivre décemment,
- la création d'emplois statutaires correspondant aux missions exercées par ces personnels.



1^{er} degré
n° 12 - Janvier 2012

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
UNSEN CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité.....

Tél..... E-mail

Établissement

Code postal Localité.....